

INFO FLASH

LA LAÏCITÉ N'EST PAS SEULEMENT UN CONCEPT, C'EST UN PILIER DE NOTRE NATION

Attention, il y a une chose, seulement, qui compte quand tu pars de chez toi le matin pour aller travailler, c'est que tu reviennes en bonne santé

Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

HISTOIRE DU MAINTIEN DE L'HOMMAGE À SAMUEL PATY DANS MON ÉTABLISSEMENT

Christelle BRUNEAU, correspondante SNETAA, P-A Chabanne, Chasseneuil/Bonnieure

REAFFIRMER MAINTENANT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LAÏCITE

Le principe de laïcité est un principe fondamental de la République française. Il est inscrit dans la Constitution et dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Il garantit la liberté de conscience et de culte, et assure la séparation des Églises et de l'État.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

La laïcité est un principe qui s'applique à tous les citoyens, sans distinction de religion, de culture ou de croyance. Elle implique que l'État ne favorise aucune religion et qu'il ne finance pas les cultes.

Yves Henri SAULNIER, ancien Secrétaire Académique